

La DDCT, c'est plus de 2100 agent.es...et seulement une médecin du travail : une véritable honte !

Malgré la qualité de son écoute et de son accompagnement, la « docteur de la DDCT », ne pouvait pas répondre à tous les besoins des agent.es. Et les besoins explosent : souffrance au travail, troubles musculo squelettiques, puis les conséquences du plomb de Notre Dame et depuis la Covid comme actuellement l'accompagnement des agent.es vulnérables.

**Depuis des mois, nous demandons le renforcement de la médecine préventive à la DDCT. Cette demande a été enfin entendue. L'arrivée d'un nouveau médecin est prévue dans les semaines à venir. Cela ne suffira pas mais, cela sera déjà mieux.**

## La médecine préventive, c'est quoi ?

Sa seule préoccupation est l'état de santé des agent.es. Lorsqu'il apparaît que le poste ou les conditions de travail peuvent avoir des conséquences néfastes sur la santé des agent.es, la médecin du travail est habilitée à proposer des mesures préventives et des aménagements de poste car c'est le poste qui doit s'adapter aux capacités physiques et de santé mentale et non l'inverse. C'est aussi le lieu des visites médicales obligatoires (lors de prise de poste par exemple), et elle reste entièrement disponible pour tout rendez-vous à la demande de l'agent.e. La médecine préventive peut :

- **Vous écouter, alerter et demander des aménagements du travail à l'employeur, l'employeur doit y donner suite**
- **Se déplacer sur les sites afin d'observer les conditions de travail, faire des retours à l'employeur pour améliorer les conditions de travail.**

Contact de la Médecine Préventive du travail pour la DDCT : 0144978705.

## Que faire quand on se sent mal au travail ?

Quelle que soit la problématique que vous rencontrez lors de votre activité professionnelle, ne jamais minimiser l'importance de la situation et faire comme si on pouvait tout encaisser : personne ne le peut vraiment.

Concernant la souffrance au travail, aussi appelé risque Psycho-organisationnel, voici quelques pistes pour vous protéger en dehors de la médecine préventive :

- **En parler à des collègues** quand c'est possible, ou à des personnes extérieures : on réalise ainsi souvent qu'on n'est pas seul.e dans cette situation, et qu'on n'est pas responsable du problème.
- **Contactez- nous- membres du CHSCT de direction. Nous pourrions vous aider dans vos démarches, vous informer et si nécessaire, impulser une action collective ou individuelle.**
- Dans une situation de harcèlement ou de conflit avec la hiérarchie, il est conseillé de tenir un journal des événements au fur et à mesure, de sauvegarder les traces des échanges contestables (mails, post-it, etc.), afin de pouvoir les faire constater notamment par un médecin de la Médecine Préventive.
- Inscrire dans le **registre d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**, les faits qui détériorent les conditions de travail ou la santé et la sécurité pour qu'une réponse vous soit apportée. Les remarques peuvent être signées collectivement, et répétées si nécessaire.
- Prendre **rendez-vous au SAM Service d'Accompagnement et de Médiation** : Ce service est à votre écoute pour toutes situations difficiles : conflits, harcèlements, ... Ce service vous accompagne en toute confidentialité au 01.42.76.88.00

## La nouvelle section DDCT de SUPAP FSU à votre ECOUTE

[ddctsupap@gmail.com](mailto:ddctsupap@gmail.com); Ou vos élu.es Catherine Valadier, Catherine Albert, Anne Descombes, Marc Ziri, Julien Zambelli...

29/09/21